

## Comité syndical du 14 janvier 2020

### Budget primitif - Exercice 2020

Rapporteur : Loïc GRABER

---

Lors de sa dernière séance, le Comité syndical a adopté le débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif 2020 du syndicat mixte.

Ce débat d'orientation budgétaire mettait en exergue le contexte financier de l'établissement et les perspectives budgétaires 2020 :

- Stagnation des participations financières des différentes tutelles
- Proposition d'augmentation des recettes propres, notamment les droits d'inscription
- Augmentation mesurée des charges de personnel et des charges de fonctionnement
- Reconduction des dépenses et des recettes d'investissement

Le budget primitif de l'exercice 2020 est dans la continuité des dernières moutures adoptées et parallèlement il coïncide à la dernière année du présent projet d'établissement et au terme du mandat des administrateurs du comité syndical.

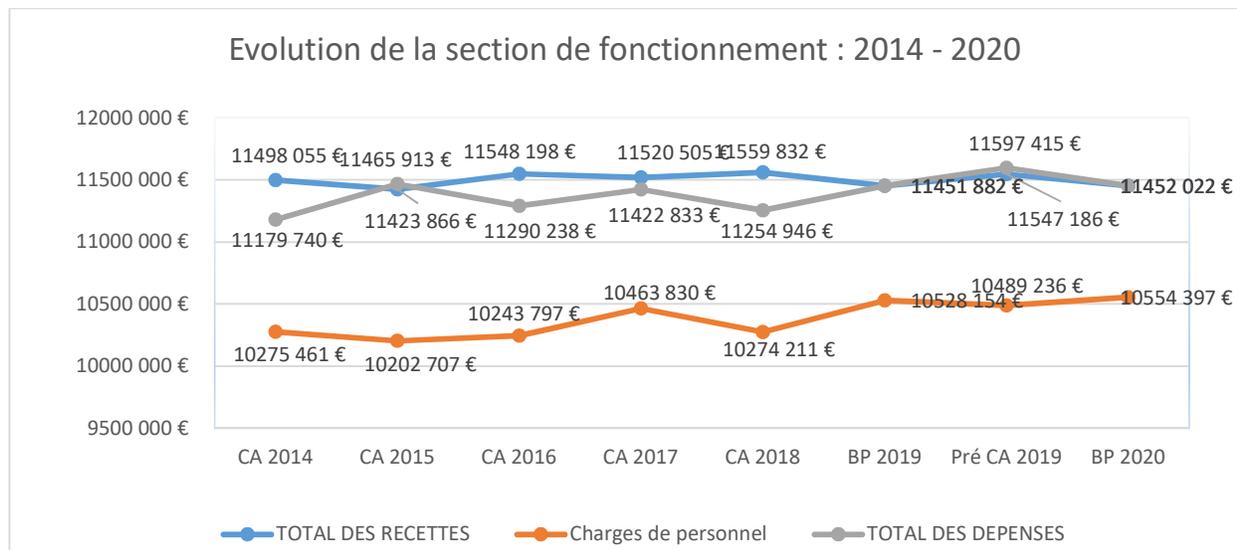
#### I. La situation financière

Le débat d'orientation budgétaire 2020, adopté le 13 novembre 2019, mentionnait que les marges de manœuvre financières de l'établissement sont particulièrement restreintes pour cette présente année du fait du gel des participations des deux tutelles. Inévitablement l'établissement est confronté à l'effet ciseaux, réduisant fortement sa marge de développement pédagogique et culturelle.

L'excédent des précédents exercices budgétaires continuera à être consommé pour compenser cette baisse de la marge de développement et poursuivre le déploiement du projet d'établissement.

Bien que le débat d'orientation budgétaire proposait la révision des droits d'inscription lors de l'adoption du budget primitif 2020, ces derniers seront reconduits au même niveau pour l'année 2019 – 2020. L'établissement se projettera sur une refonte pour l'exercice 2021.

Depuis ce débat d'orientation budgétaire, la situation budgétaire s'est légèrement améliorée dans la mesure où les droits d'inscription perçus au titre de l'exercice budgétaire sont supérieurs aux prévisions inscrites au budget. Tenu en dépenses, en incluant les mesures conjoncturelles et structurelles prises lors de la décision modificative n° 1, le budget 2019 de l'établissement devrait clôturer l'exercice sur une marge déficitaire plus proche de l'équilibre en fonctionnement.



## II. Le budget primitif 2020 : la section de fonctionnement

### A. Les recettes de fonctionnement : gel des ressources

Comme l'illustre le protocole financier soumis à la présente assemblée, les participations publiques des différentes tutelles sont gelées (Ville et Métropole de Lyon – DRAC Auvergne Rhône Alpes) au titre de l'exercice présent.

Les inscriptions relatives aux produits des services sont maintenues au même étiage que celle du précédent budget primitif dans la mesure où elles ne subissent aucune augmentation.

Le gel des recettes de l'établissement n'atténue pas la croissance mécanique des charges de fonctionnement et de personnel de la structure, susceptibles de nuire à son développement.

Le montant prévu des recettes propres (notamment les droits d'inscription) reste inférieur à l'atterrissage prévisionnel du pré-CA 2019, dans l'attente de la clôture définitive des comptes et par mesure de sincérité et de prudence budgétaire.

Les recettes propres de l'établissement représentent 10 % des ressources totales au titre de l'exercice 2020. Les recettes propres sont principalement constituées des droits d'inscriptions, mais également des redevances d'occupation, des locations d'instrument. Les autres recettes sont par exemple les dons et legs reversés conformément aux vœux des légataires aux élèves, des subventions et financements, des remboursements,...

Les contributions publiques représentent donc 90 % des ressources de l'établissement.

	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019	BP 2020
Participations statutaires VDL	7 429 996 €	7 426 996 €	7 380 996 €	7 426 996 €
Participations statutaires METROPOLE	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €	1 719 907 €
Dotation DRAC	260 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €
Produit des services	1 063 797 €	1 094 950 €	1 137 781 €	1 095 090 €
Produit - IMS VDL	892 829 €	892 829 €	892 829 €	892 829 €
Autres recettes	193 303 €	57 200 €	155 673 €	57 200 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 559 832 €</b>	<b>11 451 882 €</b>	<b>11 547 186 €</b>	<b>11 452 022 €</b>

## B. Les dépenses : augmentation mécanique des charges de fonctionnement et de personnel

### L'évolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2018	BP 2019	Pré CA 2019	BP 2020
Charges de personnel	10 274 211 €	10 528 154 €	10 489 236 €	10 554 397 €
Charges à caractère général	650 629 €	628 128 €	751 338 €	556 625 €
Autres dépenses	149 772 €	64 970 €	128 923 €	111 000 €
Amortissements	180 334 €	230 630 €	227 918 €	230 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 254 946 €</b>	<b>11 451 882 €</b>	<b>11 597 415 €</b>	<b>11 452 022 €</b>

### La masse salariale de l'établissement

Les charges de personnel constituent 92 % des dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Ces charges croissent de

- 2,73 % comparé au compte administratif de 2018,
- 0,25 % au regard du budget primitif de 2019

La faible croissance de la masse salariale s'explique notamment par

- Une baisse du nombre de contractuels au sein de l'établissement suite à la nomination en qualité de stagiaires de nombreux agents
- Un ajustement des emplois suite à des mouvements de personnel
- Un glissement vieillesse technicité raisonnable estimé à 95.000 €. Il est lié au déroulement de carrière des agents (avancements de grade et d'échelon et promotion interne)

La masse salariale poursuit son augmentation mécanique (glissement vieillesse technicité, révision de charges patronales et remplacement des absences).

Ces prévisions de masse salariale sont une reconduction des dernières mesures adoptées, mais ne prennent pas en compte les éventuelles créations de poste, nécessaires au projet (emploi de chargé de communication, à l'issue de l'audit).

Cette très faible augmentation (entre budget primitif) des charges de personnel conditionne l'établissement à une révision de ses dépenses de personnel à l'occasion de l'affectation du résultat 2019. Cette réévaluation contribuera à l'exercice de ses activités notamment pour le second semestre 2020.

### Les dépenses de fonctionnement

Les charges de caractère général s'inscrivent à un niveau inférieur à celui de précédent budget primitif, l'affectation du résultat 2019 donnera l'occasion à l'établissement de compléter ses charges de fonctionnement, principalement au niveau des fluides, de l'entretien du parc instrumental et de programmation de la saison culturelle du second semestre.

Les frais fixes représentent plus de 3/4 de ces charges de fonctionnement.

Ils sont constitués principalement par

- Les coûts du bâtiment et des espaces verts (maintenance, fluides, entretien et réparation,...)
- Les locations immobilières (mise à disposition permanente des espaces dédiés au département théâtre ; salles pour la diffusion des travaux des élèves)
- Les véhicules et autres biens mobiliers nécessaires à l'activité
- Des prestations de service (messagerie, ménage et entretien, gardiennage et sûreté)
- La maintenance et réparation des instruments de musique
- Les charges d'assurance
- L'action sociale du personnel

Les charges variables constituent principalement la marge pédagogique et artistique de l'établissement et cette dernière évolue au gré de la différence entre les charges fixes et les ressources.

Ces dépenses couvrent par exemple la programmation artistique et culturelle, c'est-à-dire la présentation des travaux des élèves devant un public, soit au sein du Conservatoire soit dans des salles de diffusion.

## III. Le budget primitif 2020 : La section d'investissement

## A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées du fonds de compensation de la TVA, d'une subvention de la Métropole de Lyon portant sur une participation à l'acquisition instrumentale et de la dotation aux amortissements.

A noter que la dotation aux amortissements a fortement augmenté récemment en raison des travaux d'aménagements réalisés sur le bâtiment (230.000 €).

Un ajustement de la dotation aux amortissements est actuellement en cours grâce à l'actualisation de l'inventaire physique et comptable des biens de l'établissement.

Les recettes d'investissement majoritairement constituées de la dotation aux amortissements sont fixées comme suit :

- Dotation aux amortissements : 230.000 €
- Subvention d'investissement : 107.000 €
- Dotations et fonds divers : 15.000 €

## B. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement 2020 finance principalement :

- le déploiement d'un outil informatique efficient
- le renouvellement continu du parc instrumental
- des améliorations et études relatives au bâtiment, en lien avec le propriétaire
- des acquisitions mobilières, notamment en lien avec notre politique de prévention
- le renouvellement et l'amélioration du parc automobile et du mobilier.

Les dépenses s'élèvent comme suit :

- immobilisations incorporelles : 30.000 €
- immobilisations corporelles : 222.000 €
- opérations d'ordre : 3.000 €

#### IV. Equilibre budgétaire 2020

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Dépenses réelles	11 222 022,00 €		Dépenses réelles	11 452 022,00 €
	Dépenses d'ordre	230 000,00 €		Dépenses d'ordre	
	TOTAL	11 452 022,00 €		TOTAL	11 452 022,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Dépenses réelles	252 000,00 €		Recettes réelles	25 000,00 €
	Dépenses d'ordre	3 000,00 €		Recettes d'ordre	230 000,00 €
	TOTAL	255 000,00 €		TOTAL	255 000,00 €

#### V. Présentation du budget primitif par chapitre

Budget primitif 2020 Conservatoire de Lyon					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	556 624,84 €	013	Atténuations de charges	25 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 554 397,16 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 095 090,00 €
65	Autres charges de gestion courante	88 500,00 €	74	Dotations, subventions et participations	10 299 732,00 €
67	Charges exceptionnelles	22 500,00 €	77	Produits exceptionnels	29 200,00 €
	TOTAL	11 452 022,00 €		TOTAL	11 452 022,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	222 000,00 €	13	Subventions d'investissement	10 000,00 €
	TOTAL	255 000,00 €		TOTAL	255 000,00 €

Je vous invite à délibérer et adopter le budget primitif 2020 selon le détail par chapitres proposé ci-dessus.